

=====

**SYNDICAT DES EAUX SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérandère DRIAY, Simon THOME.

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe BERNA

---

**Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget 61103 STEP  
N°2025-03-10-11**

Monsieur le Président remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -3 030.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 58 845.04 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -5 868.72 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 6 713.69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 8 898.72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 8 898.72 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 56 660.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 11 mars 2025*

*Le Président  
Gilles MAGNON*

*Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025  
et publication le :*



*Le Président*

